



HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG
 Département ressources humaines, relations sociales et coordination générale des soins

CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES - ADJOINT DES CADRES HOSPITALIER
 Branche « gestion administrative générale »
 3 POSTES

Épreuve orale d'admission du JJ mois AAAA

Rappel des résultats d'admissibilité		Epreuve 1 (/20 coeff 3)	Epreuve 2 (/20 coeff 2)	TOTAL
NOM	Prénom	sur 60 points	sur 40 points	Sur 100 points

Evaluation de l'épreuve orale d'admission		Exposé sur le parcours professionnel et la formation	Connaissances administratives générales et compétences métier	Appréciation de l'ouverture aux évolutions du système de santé ou des établissements sociaux ou médico-sociaux	Exposé sur le projet professionnel, motivations	Clarté de l'expression, aisance à l'oral et présentation générale	Note	TOTAL (coef 4)
NOM	Prénom	Sur 4 points	Sur 6 points	Sur 2 points	Sur 4 points	Sur 4 points	Sur 20 points	Sur 80 points

Note finale au concours		Admissibilité	Admission	TOTAL
NOM	Prénom	Sur 100 points	Sur 80 points	Sur 180 points

Ne peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.

Les candidats au concours interne sur épreuves ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission un total de points fixé par le jury et qui ne peut être inférieur à 90 sur 180 pourront seuls être déclarés admis.